

# vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 4 – Février 2016

## Infos

### ✉ Mairie

☎ 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr

<http://www.saint-augustin-des-bois.fr>

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

### 🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedi 6 et 20 février 2016 de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

### 📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

### 🕒 Horaires d'ouverture

De 16h30 à 18h le mercredi

De 10h30 à 12h le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois

De 18h à 19 h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

### ☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18

Médecin de garde 02.41.33.16.33 - Pharmacie de garde : 32.37

facebook

Suivez notre commune sur Facebook [www.facebook.com/saintaugustindesbois49/](http://www.facebook.com/saintaugustindesbois49/)

## L'édito

Mesdames, Messieurs, chères Augustinoises et chers Augustinois,

Pour vivre ensemble, le civisme et le respect des autres, des règles communes et des lois, sont indispensables. Le rôle de la municipalité est de s'en porter garante, quel que soit le niveau des petits arrangements que certains croient pouvoir s'octroyer.

Vous verrez dans ce bulletin que certains d'entre nous considèrent que c'est aux autres de prendre en charge leurs déchets ou de ramasser les crottes de leurs chiens... ces comportements ne sont pas admissibles.

Vous lirez que des vols, des dégradations ont été commis, les toilettes publiques notamment, mais aussi plus récemment des cambriolages dans les lotissements. Nous devons tous être vigilants et trouver les réponses adaptées.

Ce qui vaut pour ces actes plus ou moins graves, vaut aussi pour le respect des règles d'urbanisme, dont les permis de construire, des règlements de fonctionnement des services, par exemple de la cantine, pour tous sans distinction. Faire respecter les règles et être ouverts à l'échange à l'intérieur des cadres fixés, travailler avec vous sur ceux qui relèvent de choix de notre commune, est la seule voie possible pour que l'égalité entre tous soit assurée.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons poursuivre notre travail d'accompagnement du vivre ensemble à Saint Augustin.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Virginie Guichard

## Compte-rendu du dernier conseil municipal

En raison de la densité des informations à vous apporter, il a été fait le choix d'annexer un document supplémentaire à ce bulletin.

**Prochain conseil : le jeudi 4 février 2016 à 20 heures 30 à la salle annexe de la mairie**

## Appel au civisme : à chacun ses déchets, à chaque déchet sa destination...

Trop nombreux sont les déchets déposés « à côté » des bennes dévolues au recyclage, trop nombreux sont les sacs d'ordure abandonnés en bord de route. Le tri et le ramassage que les agents communaux doivent réaliser à votre place coûte à tout le monde.



Nous vous rappelons que :

- pour les encombrants, des déchetteries sont ouvertes à proximité de la commune.
- vous êtes responsables de vos déchets et ordures.

### Déchetterie du Louroux-Béconnais Lieu-dit la Courterie

Horaires pour les particuliers : le lundi de 15h30 à 17h, le mercredi de 13h30 à 16h et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

### Déchetterie " La Mûrie" à Saint-Georges-sur-Loire Route de La Possonnière

Horaires (de novembre à mars) : le lundi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le mercredi et jeudi de 16h à 18h, le vendredi de 15h à 18h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

### Déchetterie Recyclerie d'Emmaüs à Saint Jean de Linieres Route de Saint-léger-des-bois

Horaires (de novembre à mars) : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 17 h sans interruption, le dimanche de 9 h à 12 h.

## Etat civil de l'année 2015

### Bienvenue à :

WISS Leïla	04/01/2015
GILLET COCHELIN Elise	20/01/2015
BOSCHEREL Wendy	29/01/2015
MARCHAL Sullivan	13/02/2015
DUBREUCQ Aria	17/02/2015
SUPIOT FERRÉ Jade	02/05/2015
GOASDOUE Sohan	08/05/2015
PERRIN Théo	14/05/2015
VERRIÈRE Luce	04/06/2015
BRU Sophia	05/06/2015
BY Roméo	13/06/2015
BATARDIERE Liam	15/08/2015
POITRAL Henry	23/08/2015
BATARDIERE Mahé	25/08/2015
NIREFOIS Aylina	09/09/2015
FILLON Maël	09/09/2015
PICHEREAU Gabin	16/09/2015
BOUILLEAU Marion	21/09/2015
FREMY Candice	22/09/2015
FREMY Maëlys	22/09/2015
LORENTIN GUILLOTEAU Maïwenn	12/10/2015

ROUL Néo	05/11/2015
MAGNERON Nolan	15/11/2015
MIQUEL Ewenn	30/11/2015
VERRON Noah	01/12/2015
MEJALAD Manon	11/12/2015
BERTHELOT-LEBERT Mélissa	31/12/2015

### Félicitations aux mariés :

PICHEREAU Fabrice et FITOUSSI Céline	27/06/2015
DELAUNAY Vincent et MARTIN Sophie	04/07/2015
DESCHERES Alexandre et DAL MAZZO Karin	18/07/2015
KERLEAU Nicolas et POIRON Laura	15/08/2015

### Ils nous ont quittés :

DELACROIX Marthe née VIAU	26/02/2015
LORY Désiré	14/06/2015
MEIGNAN Marie-Louise née BOISSON	08/08/2015
DUCHÊNE Serge	26/08/2015
ARNAUDEAU Karel	11/09/2015
CHAUVET Louis	28/12/2015

## Informations logements sociaux

Des logements de type 3 et 4 à loyers modérés détenus par MAINE et LOIRE HABITAT sont disponibles sur notre commune. Si vous êtes intéressé vous pouvez vous adresser à la mairie afin de demander un dossier (sous conditions de ressources).

## Informations réunion artisans



Vendredi 15 janvier à 20h30 a eu lieu une réunion pour les commerçants et les artisans de Saint-Augustin-des-Bois. Au programme une présentation des aides financières proposées par le réseau Initiative Anjou. Un bon moment pour apprendre à se connaître et découvrir la richesse de notre tissu économique.

## Goûter des aînés

Dimanche 10 janvier après-midi a eu lieu un goûter en compagnie de 37 de nos aînés dans la salle polyvalente. Comme vous le savez, la commune ne pouvait pas leur offrir le repas cette année.

Avec la participation de Marie Blourde, Traiteur "Ciboulette & Cie" et habitante de Saint-Augustin-des-Bois qui a offert généreusement les pâtisseries, l'après-midi a été gourmand. Niveau animation : chansons, musique avec le groupe "The Jungle Book" et orgue de Barbarie avec Catherine, ont mis de l'ambiance et ont fait de ce goûter un moment festif.



## Mémento

Elles avaient promis qu'elles reviendraient... Catherine et Monique proposent de conter des *histoires d'ogres* à vos enfants. Rendez-vous le mercredi 10 février à 16h à la *Bibliothèque de Saint-Augustin-des-Bois*. Pour les enfants de 4 à 7 ans, entrée gratuite et sans inscription. Animation proposée par des bénévoles de la bibliothèque.

## Informations diverses

### Avis aux amateurs !

Nous souhaitons organiser cette année pour la Fête de la Musique, au mois de Juin, une animation dans le bourg de Saint Augustin. Quel que soit votre âge, si vous jouez d'un instrument, si vous chantez... en un mot comme en cent, si vous aimez la musique et que vous souhaitez participer, en toute simplicité, à cette manifestation, prenez contact avec le service communication de la mairie. Tous les participants seront les bienvenus !!!

La **bibliothèque** vous invite à découvrir ses nouvelles acquisitions en section adultes : BD, romans, documentaires... Retrouvez l'ensemble des nouveautés à Saint-Augustin sur le site <http://www.bibliotheques-ouest-anjou.net>

### Aux propriétaires de chiens...

Nos amis les chiens ont une petite tendance à un peu trop "s'oublier" sur nos trottoirs ces temps-ci... Aimables maîtres et maîtresses de fidèles compagnons, ayez le réflexe citoyen et citoyen, respectez les autres promeneurs en ramassant leurs déjections.

### Avis de recherche...

L'éléphant, 4 moutons et le petit ange de la crèche de l'église ont disparu entre le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier. L'hypothèse d'une fugue est à ce jour exclue, la personne qui les a empruntés est priée de les ramener dès que possible à l'église.

## Animations et congés de nos commerces

L'Orée des Bois propose une «soirée fruits de mer» sur réservations les samedis 6, 13, 20 et 27 février 2016. Attention, le nombre de places est limité. Réservation au 02.41.77.04.51 ou [contact@loreeedesbois.fr](mailto:contact@loreeedesbois.fr)

A l'occasion de la St Valentin (14 février), **Val Déco** aura des roses rouges et petites compositions naturelles. Vous pouvez également passer commande au 06.62.37.19. 44

Le salon de coiffure **Idéal'ook** (place de l'église) sera exceptionnellement fermé le lundi 29 février pour formation.

## Le coup de projecteur

Elodie et Mélanie vous accueillent au salon Imagina' Tif depuis presque 5 ans !! Elles tiennent à remercier leur clientèle de cette délicate fidélité et mettront tout leur savoir-faire pour que vous soyez toujours aussi satisfait(e)s... Une nouvelle prestation pour vous messieurs... « Très en vogue dans les médias, la barbe, la moustache et le soin barbier sont redevenus des incontournables pour l'homme... » Mélanie vous propose toujours son large choix de soins visage, corps, beauté des mains et des pieds, son savoir-faire en maquillage et bien sûr ses épilations pour être toujours au meilleur de vous-mêmes. Retrouvez-les sur leur site : [www.imaginatif49.fr](http://www.imaginatif49.fr) Elles restent à votre disposition au 02.41.42.50.04  
**Salon Imagina' Tif - route de Saint Germain - 49170 St Augustin des Bois**



### À Saint Augustin

**Les matinées rencontres du Relais d'assistantes maternelles (Ram)** proposent des animations gratuites pour les moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents.  
**Mardi 2 février : jeux de motricité**

**Réunion gratuite d'information et de soutien à l'allaitement maternel**, organisée par **La Leche League**, le samedi 6 février de 10h à 12h à la Maison Commune de Loisirs. Un petit déjeuner partagé est prévu avant la réunion à partir de 9h30.  
Renseignements : Sophie Prudhomme au 09.54.65.49.89 ou [prudhommesophie@outlook.fr](mailto:prudhommesophie@outlook.fr)

#### **Vie paroissiale**

Messe à l'église de Saint-Augustin-des-Bois le 7 février à 10h30. Elle sera suivie de la galette de l'Association Le Cercle.

L'association **Les cheveux d'argent** organise un repas le 9 février à l'Orée des bois qui sera animé en chansons par Catherine et son orgue de Barbarie.

#### **Les amis de Saint Augustin**

Chaque année est organisé un week-end qui rassemble les 4 communes « Saint Augustin » de France. L'édition 2016 aura lieu les 14, 15 et 16 mai et se déroulera en Seine et Mame.

Les inscriptions sont ouvertes et vous pouvez y participer même si vous n'êtes pas adhérent de l'association. C'est l'occasion de découvrir une autre région et créer de nouvelles amitiés.  
Renseignements : Benoît BLONDET, par téléphone au 06.14.62.78.21 ou par mail [blondet.benoit@gmail.com](mailto:blondet.benoit@gmail.com)

### Près de chez nous

**L'association Prim'âge Béconnais** propose des activités et des sorties pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents.

**Matinée P'tits Loups : Le jeudi 4 février : "Tambours et musique"**  
Tarif 1€/enfant - Places limitées - Inscriptions au 02.41.27.00.72 ou [primage.beconnais@hotmail.fr](mailto:primage.beconnais@hotmail.fr)

**L'association Prim'âge Béconnais** organise un **Loto familial** le **Dimanche 7 février à 14h à la salle Frédéric Chopin de Bécon-les-Granits**, animé par Christian Chauvet.

Ouverture des portes à 12h.

Sur place : boissons, confiseries et pâtisseries.

Réservations et renseignements au 06.72.71.33.65 ou par mail [primage.beconnais@hotmail.fr](mailto:primage.beconnais@hotmail.fr)

Venez jouer en famille, entre amis, entre voisins... !

**L'Echappée belle** propose le **mercredi 17 février à 11h et 15h « J'ai la taille de ce que je vois »** par la compagnie Art Zygote, à destination du jeune public (à partir de 5 ans). Durée 35 min.  
Espace culturel l'ARGERIE Le Louroux Béconnais **Tarif unique : 5€**

#### **Familles Rurales**

Le **Jeudi 25 février 2016 à 20h00** aura lieu, à la salle polyvalente, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association (pour la modification des statuts) suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette assemblée est ouverte à tous, adhérents ou non adhérents, elle se terminera par un moment convivial autour d'une galette et d'un verre de l'amitié.

Chaque année, Familles Rurales propose de nouvelles activités (Zumba kids, atelier Déco pour les jeunes, atelier chaise pour les adultes pour la saison 2015-2016) et, malgré cette amplification, le nombre de bénévoles reste le même alors venez nombreux à l'Assemblée Générale pour échanger et n'hésitez pas à nous rejoindre dans le Conseil d'Administration.

Une formation aux premiers secours avec initiation à l'usage du défibrillateur sera dispensée par les pompiers de St Georges pour un groupe de 9 personnes minimum. La date pressentie est le **jeudi 24 Mars à 20h30** selon la disponibilité des formateurs. Merci de vous inscrire auprès de Cathy PICHON par mail [ac.pichon@sfr.fr](mailto:ac.pichon@sfr.fr) ou par téléphone au 02.41.77.92.79.

Un atelier déco avec Nelly pour les 8-14 ans sera proposé pendant les vacances d'avril (les jeudis 7 et 14 Avril). 12 € pour les adhérents à famille rurale et 14 € pour les non-adhérents. Inscription auprès de Sylvie Ouvrard au 02.41.77.08.69.

#### **Saint Augustin Basket**

Le **27 février de 11h à 20h30** se dérouleront des matchs de Basket du club dans la salle de sport de St Augustin, restauration possible sur place.

**La Paroisse Saint-Pierre-en-Val-de-Loire** organise son **Loto le dimanche 28 février à 13h30 à la salle Jeanne de Laval à Saint Georges sur Loire.**

**Le 4 février de 9h à 13h** a lieu la **4<sup>ème</sup> rencontre pour l'emploi** à la salle Beausite de St Georges sur Loire. Entrée libre, ouvert à tous (demandeurs d'emploi, salariés)

Venez rencontrer les entreprises du Loire Layon, plus de 50 partenaires.

Entre 10h et 12h : Atelier thématique : « comment utiliser les réseaux sociaux dans sa recherche d'emploi »

Renseignements : Communauté de communes Loire Layon 02.72.79.85.46 [www.loire-layon.com](http://www.loire-layon.com)

Séances de **cinéma** à Bécon-les-Granits – Salle culturelle Chopin – par l'association Familles Rurales

**Tout schuss** Vendredi 19 février 2016 à 20h30

**Snoopy et les Peanuts** Vendredi 19 février 2016 à 14h30

Tarifs adhérent adulte 4,50€ – enfant -14 ans 3€

Tarifs non adhérent adulte 5,50€ - enfant -14ans 4€

Renseignement <http://www.baladimages.fr/>

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 février** par mail à [communication@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:communication@saint-augustin-des-bois.fr) ou à l'accueil de la mairie.



**Compte-rendu sommaire de la séance de conseil municipal du mardi 12 janvier 2016**

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2015 sera soumis à l'approbation du Conseil lors de sa prochaine séance.

Point n°2 : Consolidation du prêt relais de 1.2 M€ et autorisation de mandatement avant le vote du budget 2016

Délibération n°2016-01-12-01

Rapporteur : Monsieur Charles PARNET

Comme évoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, il est nécessaire de consolider le prêt relais n° 10000058606 d'un montant de 1.2 M€, souscrit le 05 décembre 2013 auprès du Crédit Agricole.

Cet emprunt a été contracté selon la méthode « *in fine* ». La commune paye d'abord les intérêts (soit 58 752€) puis, à l'issue du contrat (au 31/12/2016), la totalité du capital.

Or, la commune ne sera pas en mesure de rembourser 1,2 M€ à la fin de l'année 2016. Il avait été prévu de contracter un nouveau prêt à long terme, à taux fixe. De longues négociations ont été menées avec les banques pour trouver les meilleures conditions de prêt possibles.

Fin décembre, le Crédit Agricole a fait la proposition suivante pour la consolidation du prêt ci-dessus mentionné :

<b>Montant consolidé :</b>	<b>1 200 000 €</b>
<b>Durée :</b>	<b>300 mois (pas de différé)</b>
<b>Taux fixe :</b>	<b>2.20 %</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	<b>mensuelle</b>
<b>Frais de dossier :</b>	<b>néant</b>
<b>Date de valeur :</b>	<b>15/01/2016</b>
<b>Montant de l'échéance :</b>	<b>5 203.90 € à échéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel</b>
<b>1<sup>ère</sup> mensualité :</b>	<b>15/02/2016</b>

Cf. : tableau d'amortissement présenté en annexe.

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget primitif de la commune n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Cependant, le présent prêt soumis à l'approbation du Conseil municipal constitue une dépense nouvelle nécessitant l'autorisation du Conseil (dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Arrivée d'Hélène GILLET-COCHELIN à 20h45

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, de :

- consolider le prêt relais n° 10000058606 d'un montant de 1.2 M€ auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telles que précisées ci-dessus avant le vote du BP 2016,
- s'engager à ouvrir les crédits correspondants au budget lors de l'adoption de son budget 2016.

Point n°3 : Acompte à l'OGEC Sainte-Monique avant le vote du Budget communal 2016

Délibération n°2016-01-12-02

Rapporteur : Madame Christine ROCHEREAU

Délibérer avant le point 2 dans l'attente de la mise en place du vidéoprojecteur – Mme Gillet-Cochelin avait donné procuration à Mme Jessica LEBRUN-CHEVRIER

Mme Rochereau rappelle que tant que le budget de l'année n'est pas voté, il convient en matière d'attribution de subvention (totale ou partielle) de délibérer spécifiquement pour l'attribution de chacune d'elle, en attendant le vote du budget prévu début mars 2016. La prévision annuelle est proche de 32 000 €, sur la base de la subvention votée en 2015.

→ Versement régulier tous les trimestres.

**☛ Délibération**

**Considérant le besoin de l'école Sainte-Monique en matière de trésorerie à cette période de l'année, après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, d'autoriser Madame le Maire à verser un acompte de 8 000 € sur la subvention 2016 en faveur de l'école Sainte-Monique.**

**Point n°4 : Commission Communale des Impôts Directs : proposition d'une liste de contribuables aux services fiscaux**

Délibération n°2016-01-12-03

Rapporteur : Madame le Maire

**Vu** l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution de la Commission Communale des Impôts Directs, **Considérant** qu'une liste de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants) doit être adressée aux services fiscaux dans les deux mois suivants les élections municipales,

**Considérant** que cette liste doit comporter une proposition de 4 contribuables résidant hors-commune (deux titulaires et deux suppléants),

**Considérant** que la liste proposée doit être représentative des diverses catégories socioprofessionnelles,

**Considérant** que la liste doit être représentée par les redevables des quatre taxes,

Madame le Maire propose une liste de 24 contribuables correspondant à l'ensemble des critères précités.

**☛ Délibération**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité par 15 voix pour, la liste de contribuables telle que proposée en annexe.**

**Point n°5 : Tarifs communaux 2016 (nouveaux tarifs du Centre polyvalent Le Petit Prince et de la MCL)**

Délibération n°2016-01-12-04

Rapporteur : Monsieur Jacques PINEAU

**Centre polyvalent « Le Petit Prince »**

Considérant que des locations peuvent avoir lieu les samedis, dimanches, les veilles de jour férié et les jours fériés, ainsi que les autres jours de la semaine pendant les vacances scolaires hormis pendant les périodes d'utilisation du centre polyvalent par le centre de loisirs.

Il est proposé d'appliquer les nouveaux tarifs de location du Centre Polyvalent conformément au tableau suivant :

	<b>Soirée en semaine (réunion, exposition, ...)</b>		<b>Une journée (samedi ou dimanche, veille de jour férié ou jour férié et autre jour de la semaine pendant les vacances scolaires)</b>		<b>Deux jours (samedi et dimanche, veille de jour férié et jour férié et autres jours de la semaine pendant les vacances scolaires)</b>	
	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine
Salle 1	75 €		150€	250€	200€	300€
Salle 2	100 €		200€		250€	
Salle 3			250€		350€	
Salle 1 et 2	150 €		300 €	400 €	450€	550€
Salle 1, 2 et 3			450 €	550 €	600 €	700 €

Le tarif de location par journée supplémentaire à deux jours est fixé à 100€.

Les habitants de Saint-Augustin-des-Bois bénéficient d'une **réduction de 20%** sur les tarifs de location.

Pour des raisons d'hygiène, la vaisselle ne sera plus mise à la disposition des locataires lors de la location de la cuisine. La remise des clefs a lieu le jour de l'état des lieux d'entrée par le représentant de la commune.

Un état des lieux contradictoire est réalisé avant et après la location par le représentant de la commune, en présence du locataire.

La réservation de la salle devient effective après le versement d'un **acompte de 30%** et la signature du contrat de location. Le solde devra être acquitté avant la remise des clefs.

Un **chèque de caution de 500 €** sera demandé le jour de la réservation à tous les locataires, y compris dans le cadre d'une mise à disposition gratuite (location ponctuelle ou mise à disposition des lieux pour une activité en semaine).

Les associations augustinoises (qui peuvent justifier d'un an d'existence à compter de la date de déclaration en Préfecture) bénéficient de la mise à disposition gratuite du centre polyvalent « Le Petit Prince » aux conditions suivantes :

- pour leurs activités en semaine,
- pour une manifestation à raison d'une fois par année civile. Une deuxième manifestation pourra être accordée à un tarif de 50% une fois par année civile.

Les associations remettent un **chèque de caution de 100 €** au titre de la prestation « ménage » qui sera restitué si la salle est rendue dans un bon état de propreté.

Maison Commune de loisirs (MCL) – Place du Cèdre

**Nouveau tarif de location de la salle fixé à 50€ par jour (gratuit pour les associations).**

→ Effectif à compter du lundi 18/01/2016.

#### ☛ Délibération

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité par 15 voix pour, les tarifs et conditions de location des salles municipales tels que mentionnés ci-dessus.**

#### **Point n°6 : SIEML : versement d'un fonds de concours pour une opération de réparation d'un candélabre accidenté**

Délibération n°2016-01-12-05

Rapporteur : Monsieur Jacques PINEAU

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité syndical du SIEML en date des 12 octobre 2011 et 16 juin 2015 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Considérant la nécessité de réparer le candélabre accidenté Place du Cèdre (décollement de la lanterne du mat) qui avait été mis en sécurité par les services du SIEML en juillet dernier,

Il est demandé au Conseil municipal de décider de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Réparation du réseau de l'éclairage public
- Montant de la dépense : 172,52 € HT
- Taux du fonds de concours : 75 %
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 129,39 € HT

Le détail estimatif et le plan de localisation sont présentés en annexe.

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

#### ☛ Délibération

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, de verser un fonds de concours de 129,39 € HT au SIEML pour la réparation du candélabre n° 78 dans les conditions fixées dans l'avant-projet joint en annexe.**

#### **Point n°7 : Adhésion 2016 à RESO 37/49 pour le remplacement du responsable de la cantine municipale**

Délibération n°2016-01-12-06

Rapporteur : Madame le Maire

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale (article 3-7, article 25),

**Vu** la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

**Vu** le Code du travail, notamment les articles L. 1251-60 à L. 1251-63 (Dispositions applicables aux employeurs publics : litiges) et les articles L. 1251-9, L. 1251-10, D. 4154-1,

**Vu** la circulaire du 3 août 2010 relative au recours à l'intérim dans la fonction publique (Règles, droits, obligations et protection des intérimaires),

Le groupement d'employeurs Hôtellerie/Restauration RESO 49/37 a vocation à faciliter la gestion des ressources humaines de ses adhérents, dans le respect du code du travail. RESO met à disposition du personnel qualifié, s'occupe de la gestion administrative puis facture à son adhérent le coût de sa prestation.

L'intérêt pour la commune est la réactivité de réponse de RESO, ce qui permet d'assurer la bonne continuité du service public de Restauration scolaire lorsque le titulaire du poste est absent pour des raisons imprévisibles (accident, maladie). Le recours à RESO permet également un gain de temps considérable dans la recherche des candidats et la flexibilité des contrats : la commune peut être amenée à y recourir pour le remplacement du responsable de la cantine à l'occasion de congés ou pour permettre à l'agent de suivre une formation sur son temps de travail.

Afin d'adhérer, le Conseil municipal doit valider le bordereau d'adhésion de l'année en cours, les statuts et règlement intérieur du groupement d'employeurs et la convention de mise à disposition.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2016 s'élève à 120 € HT.

#### **☛ Délibération**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité par 15 voix pour, l'adhésion 2016 à l'association RESO 49/37 pour un montant de 120 € HT et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

#### **Point n°8 : Modification du règlement de fonctionnement des services périscolaires**

Délibération n°2016-01-12-07

Rapporteur : Madame Christine ROCHEREAU

Le règlement de fonctionnement des services périscolaires ne prend en compte que les services de la cantine et de l'accueil périscolaire. Il est proposé d'intégrer un paragraphe sur les TAP dans ledit règlement, ainsi que divers ajustements tels que présentés en annexe.

#### **☛ Délibération**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité par 15 voix pour, le nouveau règlement de fonctionnement des services périscolaires tel que présenté en annexe.**

#### **Point n°12 : Informations diverses**

- Cantine : expérimentation approvisionnement à l'épicerie pour les fruits
- Cimetière : procédure de reprise de concessions en état d'abandon en cours
- Actualité de la CCOA : coopération entre communes et future intercommunalité

#### **Point n°13 : Questions diverses**

Chantal MAHOT remercie Michel MIGAUD et Catherine DESILES ainsi que le reste de l'équipe pour leur participation. Merci aussi à Mme BLOURDE pour la qualité de ses gâteaux.

Stagiaire à la cantine pendant 3 semaines (MFR le Cèdre)

Stagiaire au pôle Administratif en février pendant 3 mois (20 heures hebdo)

Soirée Lecture et grignotages le vendredi 22 janvier (6 lecteurs ; sur le thème de l'amitié ; public adulte)

Fête de la musique : appel aux Augustinois qui auraient envie de monter une manifestation + réunion des associations + commission extra municipale à réunir

Initiation à l'aéromodélisme

Journées européennes du Patrimoine

29 mai : 100 ans de Verdun

Jean-Pierre Labbé : problème d'abandon de déchets sur la voie publique → rappel à l'ordre des personnes prises en défaut + déjections canines (info dans le Vivre ensemble) – rappel des lieux/horaires des déchèteries – points d'apport volontaire à revoir → proposition de la commission

Foyer des jeunes : rencontre de Monsieur BLONDET, Président des Amis de St Augustin, pour discuter des actions menées ou projetées ; utilisation de la salle

Prochain Conseil Municipal : jeudi 04 février 2016 (Débat d'Orientation Budgétaire dont présentation du Compte Administratif 2015 prévisionnel, tarifs des services municipaux, coupe d'arbres, élagage des haies urgent).